

Département

Pyrénées Atlantiques

Arrondissement

Pau

Délibération 2024-14 du conseil municipal du vingt-sept février deux mil vingt-quatre

Le vingt-sept février deux-mil vingt-quatre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal sous la Présidence de Monsieur Pascal MORA, Maire.

Effectif légal du Conseil Municipal : 27**Nombre de conseillers en exercice : 27****Nombre de conseillers présents physiquement : 21****Nombre de conseillers votants : 26****Date de la convocation : 21/02/2024****Date de mise en ligne : 28/02/2024**

Nom	Prénom	Présent(e)	Excusé(e)	Pouvoir à	Absent(e)
MORA	Pascal	X			
LAUGÉ	Martine	X			
LALUCAA	Florent	X			
SERRESSEQUE	Danielle	X			
CLAVERIE	Didier		X	Martine LAUGE	
DELQUIGNIE	Béatrice	X			
LEYDERT	Stéphane	X			
GOUVET	Anne	X			
ALLAL	Ahmed	X			
SIAFFA	Serge		X	Béatrice DELQUIGNIE	
CROVELLA	Loïc		X	Florent LALUCAA	
ROUZIERES	Nicole	X			
LAVIGNE	Gwendoline	X			
SALAT	Didier	X			
LANOUILH	Éric	X			
MORISOT	Pierre-Alexandre	X			
JAÉGLÉ	Christine	X			
CONESA	Claire	X			
BOONE	Emmanuelle	X			
FONTENIER	Jessica	X			
LACROIX	Jean-Pierre	X			
BERTHELOT	Christophe		X		
FRITMANN	Alicia	X			
SABLÉ	Corentin		X	Pascal MORA	
CASENAVE dit MILHET	Agnès	X			
KÉRUZORÉ	Marie		X	Alain AUGUSTO	
AUGUSTO	Alain	X			

Informations diverses

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

Désignation du secrétaire de la séance

Candidat(e) : Ahmed ALLAL est candidat

Ahmed ALLAL est désigné à l'unanimité secrétaire de séance.

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

Délibération

2024-14 : Effacement de dette – admission en non-valeur

Rapporteur : Monsieur le Maire

- Vu la nomenclature M57 relative à l’instruction budgétaire et comptable des collectivités territoriales.

Considérant que les demandes d’admission en non-valeur présentées par le comptable public relèvent du pouvoir de l’Assemblée délibérante.

Le service de gestion comptable de Lescar nous informe que la Commission de surendettement des particuliers des Pyrénées Atlantiques a constaté la situation de surendettement de Madame VENS Lindsey et a prononcé la recevabilité de son dossier.

Il convient d’effacer les dettes de Madame VENS Lindsey d’un montant de 316.08€. Un mandat à l’article 6542 sera donc à émettre.

Le Conseil Municipal est invité à :

ADMETTRE

Art 1 – Le montant de 316.08€ en non-valeur pour les produits irrécouvrables au motif de surendettement.

AUTORISER

Art 2 – Le Maire à signer les documents nécessaires aux écritures comptables.

Délibération votée :

Pour : Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents

Signature du secrétaire de séance

AL LAL Ahmed

